

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1<sup>re</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 4 février 2019.

Sont présents : M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Est absent : M. Christian Bégin, conseiller siège 1

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.  
(19h03)

2019-02-20 **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2019-02-21 **3 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

Il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de janvier 2019 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

**4 1ere période de question**

**5 Correspondance**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

**6 Législation**

**6.1 Appui contre le registre des armes à feu**

Point reporté

**7 Trésorerie**

2019-02-22 **7.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2019-02-22;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 310 888.91 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2019-02-23 **7.2 Adhésion 2019 ADMQ**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu ;

Que le conseil autorise l'adhésion annuelle de la directrice générale à l'association des directeurs municipaux du Québec ainsi qu'à la couverture d'assurance donnant droit au soutien juridique, Prosaction et Coachtel pour un montant de 811 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2019-02-24 **7.3 Inscription congrès ADMQ 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu ;

Il est résolu d'autoriser l'inscription au congrès de la directrice générale au montant 539 \$ taxes en sus qui aura lieu le 12,13 et 14 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

2019-02-25 **7.4 Remboursement frais ingénierie - Développement 6<sup>e</sup> Rue Sud**

Attendu l'entente promoteur conclue à la séance de mars 2018 résolution numéro 2018-03-50;

Attendu que les travaux ont été effectués à la saison estivale 2018;

Attendu que la Municipalité assume la partie des coûts reliés à l'ingénierie, la confection des plans et devis, à la surveillance des travaux;

Attendu le dépôt des pièces justificatives pour la demande de remboursement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu ;

Que le conseil autorise le remboursement des frais avant taxes à Monsieur Benoît Fortin au montant de 15 253.75 \$ qui sera déduit au compte de grand livre numéro 23-052-60-725.

Adopté à l'unanimité

2019-02-26 **7.5 Remboursement frais d'entretien - 120 1<sup>re</sup> Avenue Sud**

Attendu que le bâtiment situé au 120, 1<sup>re</sup> Avenue Sud appartient à la Municipalité;

Attendu qu'il y a des frais d'entretien relié à l'éclairage;

Attendu qu'il y a dépôt des pièces justificatives détaillant l'exécution des travaux;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu ;

Que le conseil rembourse à l'Aréna Marcel Dutil inc. un montant de 1 676.21 \$ pour l'entretien relié à l'éclairage.

Adopté à l'unanimité

2019-02-27 **7.6 Renouvellement assurance MMQ et ajout avenant C-21**

Considérant que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce procède au renouvellement de sa couverture d'assurance actuelle en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

Attendu qu'il y a un rappel de la modification au Code criminel du Canada de la constitution de l'article 217.1 ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu ;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce renouvelle la police d'assurance MMQP 03 029013 auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour une prime de 72 223 \$ ;

Qu'il est autorisé de prendre une garantie optionnelle «Avenant C-21» pour une couverture de 250 000 \$ par sinistre et par année d'assurance pour une prime de 1 500 \$ avant taxes ;

Que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2019-02-28 **7.7 Approbation prévisions budgétaires OMH 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu d'approuver le budget de l'Office municipal de Saint-Gédéon-de-Beauce, tel que le tout apparaît dans un document préparé par la Société d'habitation du Québec, reçu en date du 28 janvier 2019 et fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-02-29 **7.8 Paiement emprunt immobilisation aréna 2019**

Attendu que l'Aréna Marcel Dutil inc. a dû faire un emprunt concernant des frais de travaux concernant les lumières sur la partie glacée, pour un paiement annuel de 7 056.72 \$;

Attendu que l'immeuble est une propriété de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu le remboursement de

7 056.72 \$ sera assumé par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce fonds requis ne sont pas budgétés et seront déduits au compte de grand livre numéro 02-702-90-970-00.

Adopté à l'unanimité

2019-02-30 **7.9 Abroger résolution 2019-01-12 concernant le Marché de Noël**

Attendu que le conseil a rencontré le comité du Centre Multi-Arts;

Attendu que les parties ont fixé de nouvelles conduites entourant l'utilisation du Complexe Saint-Louis lors des festivités du Marché de Noël;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu ;

Que le conseil abroge la résolution numéro 2019-01-12;

Qu'il est convenu d'autoriser l'utilisation du Complexe Saint-Louis pour le déroulement du Marché de Noël sous les conditions suivantes :

- Les artisans ne seront pas exposés dans les corridors sur aucunes des étages :
- Les activités extérieures seront mobilisées à l'extérieur d'un périmètre entourant le bâtiment principal délimité par ruban pour l'occasion :
- Les festivités du Marché de Noël seront sous l'entière responsabilité du comité du Centre Multi-Arts :
- La municipalité convient de fournir une assistance technique par l'entremise de la ressource en loisirs et culture :

Qu'il soit remis au centre Multi-Arts le surplus budgétaire des festivités 2018 soit un montant de 436 \$.

Adopté à l'unanimité

## **8 Fourniture et équipement**

2019-02-31 **8.1 Appel d'offres pour le carburant diesel**

Attendu qu'il y eut appel d'offres sur invitation pour la fourniture de carburant diesel;

Attendu que les compagnies suivantes ont présenté une soumission pour la fourniture de carburant diesel au prix de la rampe Valéro du 25 janvier 2019 incluant marge de profit, taxe routière et taxe d'accise:

-Les Pétroles R. Turmel inc. :	1.046 /litre
-Sonic :	1.0465 /litre

Attendu que les soumissions sont conformes aux exigences du devis préparé à cet effet.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil retient la soumission présentée par les Pétroles R. Turmel inc., laquelle affiche le prix du litre le plus bas et de lui adjuger par la présente le contrat de fourniture de carburant diesel du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

2019-02-32 **8.2 Offre de service WSP - estimation prévisionnelle 4<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Rue Sud**

Attendu qu'il y a des tronçons de la 4<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Rue Sud de reconnus prioritaires sur le plan d'intervention;

Attendu que des estimations prévisionnelles sont requises pour étudier le programme de subvention à utiliser;

Pour ce motif, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil retient l'offre de service de WSP pour un montant forfaitaire de 5 680 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2019-02-33 **8.3 Achat plieuse**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu d'autoriser l'achat d'une plieuse pour un montant de 750 \$ avant taxes incluant livraison.

Adopté à l'unanimité

2019-02-34 **8.4 Entériner contrat annuel Maheu & Maheu**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de retenir les services sous forme de contrat annuel auprès de la firme Maheu & Maheu pour un montant de 551.88 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

**9 Personnel**

2019-02-35 **9.1 Formation compagnonnage eau potable**

Attendu que monsieur David Trudel a terminé le cours OTUFD programme d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution;

Attendu qu'il doit compléter un compagnonnage;

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil retient les services de SM-eau Expert inc. afin d'effectuer le compagnonnage en eau potable de monsieur David Trudel pour montant de 1°999 \$;

Que le forfait inclus une formation terrain, un soutien technique un suivi en groupe, frais de kilométrage en sus.

Adopté à l'unanimité

**10 Loisirs et Culture**

2019-02-36 **10.1 Demande de la Fabrique - utilisation site internet de la Municipalité**

Attendu que la Fabrique de Saint-Gédéon a déposé une demande afin de rendre disponible le feuillet paroissial sur le site de la Municipalité;

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil approuve la diffusion de l'information de l'organisme dans l'onglet approprié sur le site de la Municipalité de façon hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité

2019-02-37 **10.2 Publicité - Feuillelet paroissiale**

Attendu qu'il y a renouvellement de la publicité de la Municipalité dans le feuillelet paroissial;

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil autorise le renouvellement de la publicité au coût de 135 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2019-02-38 **10.3 Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et de ses tributaires**

Attendu que COBARIC dépose un résumé du projet «Approbation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et de ses tributaires»;

Attendu que l'objectif principal du projet est d'offrir un outil cartographique démocratisant l'information et favorisant la promotion du canotage;

Attendu qu'il y a une étude en cours sur le développement touristique piloté par la MRC Beauce Sartigan, la MRC Nouvelle-Beauce et la MRC Robert-Cliche;

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que la Municipalité promue annuellement une activité afin de développer en se sens l'activité de canot-kayak sur la rivière Chaudière;

Que le conseil appui l'objectif du projet «Approbation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et de ses tributaires»;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce réserve son appui au niveau des demandes financières au dépôt du compte rendu de l'étude en cours.

Adopter à l'unanimité

2019-02-39 **10.4 Symposium 2019 – demande d'utilisation cuisine et salle de conseil**

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que l'accès à la cuisine du Complexe Saint-Louis et la salle de conseil est offert gracieusement pour la tenue du Symposium;

Que le conseil autorise un don de 100 \$ pour la tenue des activités organisées par le Comité du Centre Multi-Arts, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-190-00-996-00 du budget 2019.

Adopté à l'unanimité

2019-02-40 **10.5 Subvention FADOQ – Salle de bain mobilité réduite aréna**

Attendu que le comité de la FADOQ de St-Gédéon a obtenu une subvention en provenance du Fonds pour l'accessibilité;

Attendu que le projet consiste à la réalisation d'une salle de bain pour personne à mobilité réduite située dans la salle communautaire de l'Aréna Marcel Dutil inc.;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce appuie le projet;

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil est d'accord pour être maître d'œuvre des travaux totalisant une dépense de 10 046.34 \$;

Adopté à l'unanimité

2019-02-41 **10.6 Achat rameur avec revenu activité cross training**

Attendu que l'activité de cross training finance l'acquisition d'un nouvel équipement pour le gym;

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil est d'accord pour utiliser le surplus de l'activité afin de procéder à l'achat d'un rameur pour l'Accès Gym.

Adopté à l'unanimité

2019-02-42 **10.7 Programme de couches lavables**

Attendu qu'il y a une demande sur l'implantation d'un programme de subvention;

Attendu que la Municipalité est soucieuse de soutenir les pratiques éco responsables;

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce instaure sur son territoire un programme de couches lavables selon les modalités suivantes ;

- La municipalité rembourse une demande par famille pour un montant de 100 \$ :
- Le demandeur doit fournir l'originale de la facture d'un commerçant du territoire de la MRC Beauce Sartigan avec le nom de l'entreprise le numéro de TPS et de TVQ :
- La demande doit totaliser l'achat d'un ensemble de 24 couches lavables;
- Le demandeur doit fournir une copie de preuve de résidence :

Adopté à l'unanimité

2019-02-43 **10.8 Comptabilité Cordi et Corpo**

Attendu que monsieur Jean-René Girard actuellement secrétaire du comité de CORDI et du comité de Corpo confirme la fin de son implication;

Attendu qu'il effectue la comptabilité des deux organismes;

Sur proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce insère la comptabilité de façon individuelle au logiciel CIM.

Adopté à l'unanimité

11 **Rapports**

11.1 **Conseil des maires à la MRC**

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion

11.2 **Délégué à la régie intermunicipale**

Monsieur Christian Bégin était absent aucun rapport de la réunion n'est fait.

12 **Divers**

13 **2<sup>e</sup> Période de question**

2019-02-44 14 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de lever la séance. (19h34)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....